

Compte rendu de l'audition du Fr Philippe Lefebvre (o.p.), titulaire de la chaire d'Ancien Testament à l'Université de Fribourg (Suisse)

14, rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6^e) - vendredi 13 décembre 2019

Je suis un frère dominicain français, prêtre, professeur d'Ancien Testament à la faculté de théologie de l'Université de Fribourg, en Suisse – c'est une université d'état. Ces quatorze dernières années, j'ai recueilli beaucoup de témoignages de personnes, ayant subi, surtout en France, diverses sortes de violences dans l'Église. Je m'étais d'abord engagé dans une affaire précise et bien des gens sont ensuite venus vers moi en disant : « Puisque vous écoutez ce genre d'histoires, puis-je vous raconter la mienne ? ». On m'a parfois demandé pourquoi j'avais reçu ces témoignages ; ma réponse à cela est plutôt une question : pourquoi d'autres ne les ont-ils pas reçus ? Par un étrange retournement, le fait d'être à l'écoute et, autant que faire se peut, d'aider des personnes en détresse dans l'Église, passe pour une bizarrerie ou une attirance personnelle morbide, tandis que le fait « de n'avoir jamais entendu ce genre d'histoires » - selon une expression souvent utilisée – semble la norme et le signe de la santé psychologique. Ce qui m'est apparu, c'est que les responsables ecclésiastiques étaient peu enclins à écouter, à remédier de manière profonde, humaine, quand ces histoires leur parvenaient. On déplace un prêtre abuseur, on envoie en « repos » une prieure indélicat, on dit quelques bonnes paroles à une victime, on ajoute qu'on l'a entendue, qu'on la croit, qu'on prie pour elle, mais cela ne débouche bien souvent sur rien de concret.

I.- RECIT D'UNE AFFAIRE

SITUER LE PROPOS

Je ne retiendrai ici qu'une affaire. Je ne reprendrai pas toute la déposition écrite et envoyée à la CIASE ; je ne reprendrai pas non plus mot pour mot ce que j'ai dit quand j'ai été reçu par cette Commission. Tant à l'écrit qu'à l'oral, j'ai bénéficié devant la Commission, pour la première fois depuis quatorze ans, d'une totale liberté de parole, et d'abord de la *possibilité* de parler. Mais, pour faire paraître un texte publiquement, je dois me conformer à certaines exigences. Le principal prédateur dont je voudrais parler a été puni par l'Église, mais pas par la justice civile et, comme les faits qui lui sont reprochés sont désormais prescrits, rien ne pourra plus se faire et toute mise en cause peut être poursuivie par l'intéressé. Tout est donc ici anonyme – personnes et lieux, les titres ecclésiastiques sont « nivelés » (les archevêques, dont éventuellement je parle, sont désignés comme « évêques » ; certains responsables ecclésiastiques en France ou à l'étranger sont nommés « hiérarques »...), différentes circonstances et certains intervenants sont passés sous silence (parfois à leur demande) ou sont « floutés » (faits et visages sont rendus imprécis). Les noms de ceux qui ont œuvré à éclaircir cette affaire se trouvent bien entendu, avec l'accord des personnes concernées, dans le « dossier source » déposé à la CIASE. Comme on le verra, les « hiérarques » catholiques n'ont pas répondu aux appels ou ont infiniment laissé traîner l'affaire. Selon une logique maintes fois vérifiée, les autorités de l'Église attendent, sans jamais répondre, que « Dieu merci les faits soient prescrits », puis quand ils le sont, plus rien n'est possible ; ensuite, à la mort de l'inculpé, on invoque le silence nécessaire : on n'accuse pas un mort qui ne peut se défendre. C'est ainsi qu'on enterre, au sens propre du terme, bon nombre d'affaires.

Je ne suis pas le seul à avoir témoigné devant la CIASE sur le cas dont je vais parler. Comme je l'ai appris, après avoir témoigné, d'autres l'ont fait aussi et ont apporté, de leur côté, tout un ensemble de preuves, de faits, d'indices. Il s'agit donc ici, non pas de « mon » affaire, mais bien d'une collaboration, même si les autres témoins et moi-même avons travaillé indépendamment. Dans le dossier que j'ai premièrement envoyé à la CIASE figurent pas mal de noms de personnes qu'on peut contacter ; d'autres témoins ou contributeurs ont préféré rester anonymes, quelques-uns parmi eux

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise CIASE

ont promis de faire connaître leurs noms en cas de besoin. Dans les quelques pages qui suivent, je ne donne donc pas seulement mon propre écho, mais aussi celui de bien d'autres personnes.

PREMIERES CONFIDENCES

Dans des circonstances que je ne peux évoquer ici, j'ai été averti, par un étudiant français, que j'avais connu plusieurs années auparavant et dont j'avais perdu la trace, qu'il avait subi, chez un prêtre thérapeute, des « thérapies corporelles » ayant peu à peu dérapé vers des pratiques sexuelles. Comme ce thérapeute lui avait été recommandé par des ecclésiastiques, cet étudiant, déjà en proie à un mal être profond, n'avait plus su quoi faire et avait finalement quitté la consultation en se sentant coupable. Il parla à son directeur spirituel de ce qui était arrivé ; ce dernier lui conseilla de prendre des vacances et l'invita à oublier ce qui s'était passé. Pourquoi cet étudiant m'écrivit-il, début 2006 ? Ce fut à la faveur d'un certain article, concernant ledit thérapeute, paru quelque temps auparavant où mon nom était mentionné. Cette parution poussa aussi un prêtre français à me contacter. Il me disait dans un mail qu'il accompagnait plusieurs personnes qui avaient subi, de la part de ce thérapeute, certains traitements ayant abouti à des massages sexuels. Dans tous les cas, l'aura du prêtre thérapeute, un personnage réputé, recommandé par des personnes de confiance, avait d'abord empêché les patients de parler ; à cela s'ajoutait que les thérapies s'adressaient la plupart du temps à des personnes ayant des problèmes quant à leur sexualité. Difficile pour ces personnes d'évoquer à des tiers leurs tourments intimes, difficile de mettre en cause un ecclésiastique connu, soutenu par des hiérarques catholiques, occupant en outre des postes prestigieux dans l'Eglise.

EVEQUES PREVENUS (MAIS DEJA AU COURANT)

Le prêtre qui m'avait écrit me proposa de lui envoyer par écrit ce que l'étudiant m'avait confié et ce prêtre lui-même constitua un dossier avec les dépositions des jeunes gens qu'il connaissait. Il présenta ces documents devant le conseil permanent de la conférence des évêques de France (CEF) – cela se passait début 2006. Je pensais que nos informations se heurteraient à l'incrédulité et peut-être à la colère des évêques. Ce fut l'inverse qui se passa, comme le prêtre me le raconta au téléphone le soir même. La première réaction de l'un d'eux fut : « Nous connaissons tout cela depuis longtemps ». D'autres réactions suivirent concernant le thérapeute, de manière plus personnelle, qui n'ont pas à être ici rapportées. En tout cas, nous nous sommes dit, le prêtre et moi, que, maintenant qu'ils étaient « officiellement » prévenus, les évêques allaient agir. Nous avons vite déchanté.

TACTIQUE D'EVITEMENT

D'autres témoignages me parvinrent, toujours par le biais de l'article évoqué plus haut. Un psychanalyste mentionnait qu'il avait « récupéré » un patient du thérapeute ; un prêtre racontait qu'il s'était vu proposer des « thérapies corporelles » quand il était séminariste et qu'il n'était plus jamais retourné à sa consultation, etc. etc. La première victime qui m'ait contacté décida de porter plainte auprès de l'évêché dont ce thérapeute dépendait. Mais l'évêque du lieu fit paraître un avis fin 2006, englobant dans sa formulation tous ses prêtres, et soutenant le thérapeute sans qu'on puisse le mettre davantage en cause. Cela désarma la victime : comment aller dans des bureaux inconnus évoquer des pratiques dont il est difficile de parler, en sachant que, de toute façon, l'évêque avait tué dans l'œuf toute récrimination par son soutien officiel ?

C'est là une tactique à laquelle j'ai été confronté plusieurs fois ensuite : rendre impossible ou compliquée une procédure ecclésiale et s'étonner ensuite publiquement que personne n'y ait eu recours : « nous n'avons pas été prévenu », « nous n'avons reçu aucune déposition » etc. L'argument d'un manque de déposition officielle, qui a été brandi par les autorités ecclésiastiques quand elles furent interpellées quelques années plus tard sur cette affaire, n'est pas juste : le prêtre qui a contacté les évêques était porteur de ses propres informations et des miennes ; ces documents ont été bel et bien déposés devant sept évêques dont l'un au moins était vice-président de la CEF. De plus, s'il fallait

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

s'adresser à un autre bureau que cette haute autorité afin qu'une procédure suive son cours, il eût été simple de nous le faire savoir. En tout cas, les documents apportés aux évêques, qui, je le répète, ont dit eux-mêmes qu'ils étaient au courant des agissements du prêtre thérapeute, existent bel et bien depuis les débuts de l'année 2006.

PROCES, EXILS

La première victime décida alors d'intenter un procès civil. Avec très peu de moyens financiers pour payer son avocate, ce tout jeune homme dut faire face à la pression qu'un procès suscite ainsi qu'à la pression médiatique. Il supportait aussi, comme étudiant brillant, la pression que fait peser l'écriture d'une thèse. Le procès aboutit à un non-lieu : c'était « parole contre parole ». Le thérapeute accusa en retour l'étudiant pour diffamation : cela déboucha également sur un non-lieu ou un « classé sans suite ». Je pense que deux autres procès ont été intentés dans les mêmes temps par deux autres victimes avec des aboutissements analogues. On n'était pas encore, il y a seulement douze ou treize ans de cela, aussi alerté sur les questions d'abus qu'on le serait aujourd'hui. De plus, les victimes ne se connaissant pas ont agi indépendamment les unes des autres : il n'y a donc pas eu l'« effet de masse » qui accroît la crédibilité de chacun. Sous le poids des pressions mentionnées, l'étudiant finit par craquer. Avec d'autres personnes, je lui téléphonais régulièrement. Il dut abandonner sa thèse et préféra s'exiler sur un autre continent. Une autre victime du même thérapeute, dont je parlerai plus loin, est aussi en instance d'exil à quelques milliers de kilomètres de la France. On ne prend pas toujours en compte qu'en plus des abus qu'elles ont subis, les victimes ont à supporter les pressions énormes qu'occasionnent leurs démarches quand elles commencent à parler et à agir. Ces pressions peuvent s'avérer destructrices, de manière durable, et, je l'ai constaté moi-même, dangereuses pour leur santé et leur sécurité. Être abusé, puis devoir dire l'abus sont des épreuves qui brisent parfois des existences.

REFUS D'ENQUETE

A cette époque, un journal catholique « de gauche », volontiers franc-tireur dans l'Église de France, publia une enquête sur notre thérapeute et ses thérapies. La première victime « historique » à avoir parlé - c'était en 2002 auprès du prédécesseur de l'évêque cité plus haut, cette première victime donc donna dans ce journal une interview remarquable, un récit documenté et probant de ce qu'il avait vécu. Dans un numéro suivant, un homme racontait comment il avait été persuadé par telle personne de son entourage qui connaissait notre thérapeute d'aller consulter ledit thérapeute. Notre homme n'avait alors que quatorze ans ; lui aussi, à cet âge, subit les thérapies corporelles.

Cette agression contre un mineur, dûment racontée, explicitée, et les dépositions des autres victimes engagèrent un groupe de catholiques du diocèse de notre thérapeute à demander une enquête à l'évêque du lieu. Ce type d'enquête est prévu par le droit canonique et tous les critères qui peuvent déclencher une telle investigation étaient alors réunis. Le diocèse, au nom de l'évêque, refusa de procéder à une quelconque enquête, ne reçut aucune victime et ne tint pas compte du fait qu'un mineur avait possiblement été abusé par un de ses prêtres « thérapeutes ». Ce déni de justice canonique n'a jamais reçu d'explication jusqu'à ce jour.

DEPOSITION EN BONNE ET DUE FORME

L'affaire semblait enterrée « comme il se doit » quand, en 2014, un homme me contacta pour me parler des thérapies corporelles qu'il avait subies chez notre prêtre thérapeute. Ce n'était pas pour lui une démarche facile. Comme j'avais appris qu'il existe un Bureau des dérives sectaires, placé sous la responsabilité du président de la CEF, je proposais à cet homme d'envoyer là son témoignage, ce qu'il accepta. Voilà donc un témoignage en bonne et due forme, dans une instance placée sous la responsabilité particulière d'un évêque et sous la responsabilité première du président de la CEF. Que pensez-vous qu'il arriva ? Rien. Je téléphonais à l'évêque qui était en charge plus précisément de ce

bureau : « Que voulez-vous qu'on fasse ? » fut sa réponse. Puis j'écrivis à l'évêque qui présidait la CEF, pour signaler ce témoignage, même si le secrétariat du Bureau l'avait de toute façon averti. Je n'eus jamais de réponse. Deux ans plus tard, en 2016, je lus dans un journal que ce président de la CEF, interrogé sur notre affaire, répondait qu'on n'avait à ce propos que de vagues rumeurs, rien de plus. Je lui renvoyais alors ma lettre, adressée deux ans plus tôt pour lui rappeler la déposition au Bureau des dérives sectaires placée sous sa juridiction ; dans cette lettre, je rappelais aussi que j'avais, avec un prêtre, averti les évêques huit ans plus tôt. Que croyez-vous qu'il arriva ? Rien. Un mois plus tard, cette lettre, envoyée en recommandé avec accusé de réception, cette lettre que j'avais annoncée par téléphone au secrétariat dudit évêque, président de la CEF, en demandant qu'on prît en compte ce courrier envoyé depuis la Suisse, cette lettre donc m'est revenue avec le tampon de la poste française : « Pli non réclamé ». Elle fait partie d'un ensemble de preuves tangibles que je conserve.

ENQUETES EXTERIEURES

Echaudé par tout cela, j'écrivis à l'évêque qui avait pris officiellement position en faveur de son prêtre thérapeute dix ans auparavant. Celui-ci me répondit de m'adresser à un de ses auxiliaires : une enquête allait être menée dans le diocèse concernant ce thérapeute. Ce changement d'attitude ne procède pas d'une prise de conscience ni d'une écoute enfin accordée aux victimes ; il est lié aux enquêtes que menaient à cette époque deux agences de presse françaises. Ces enquêtes, très professionnelles, mettaient en lumière un certain nombre de faits que j'ai évoqués ici, d'autres encore, et montraient que les responsables n'avaient jamais voulu écouter vraiment ni intervenir. Le diocèse concerné diligenta donc une enquête propre ; celle-ci aboutit à la nécessité d'une enquête supplémentaire. En fait, comme rien n'était expliqué à qui que ce soit – notamment aux victimes qui restaient en lice et qui avaient témoigné, cette nouvelle enquête intra-ecclésiale demeure, pour moi du moins, un peu énigmatique. J'ai compris qu'un procès canonique aurait dû avoir lieu, mais que, les faits étant prescrits selon le droit de l'Église, la juridiction romaine n'avait pas voulu lever la prescription, ce qu'elle aurait pu faire. Bref, une nouvelle enquête fut lancée et elle fut délocalisée dans un autre diocèse. Comme le prêtre thérapeute incriminé avait travaillé dans les instances judiciaires de son diocèse, il fallait éviter tout conflit d'intérêt et dépayser le nouveau processus juridique. Cette nouvelle étape mériterait un rapport à elle seule... Le prêtre enquêteur, nommé dans cet autre diocèse, mit près d'un an avant de réagir (on tente apparemment toujours de gagner du temps : « Dieu merci, les faits sont prescrits »). Il décida de venir interroger les plaignants qui restaient, dans le diocèse où les faits s'étaient déroulés : il avait pourtant été décidé légalement que tout se passerait ailleurs, dans le diocèse de cet enquêteur ecclésiastique. Après un interrogatoire peu amène, les victimes protestèrent en lisant le compte rendu dudit enquêteur : leurs témoignages étaient faussés, inexactement rapportés etc.

Tout cela aboutit quand même à une sentence contre le prêtre thérapeute par le nouvel évêque de son diocèse. Ce fut en 2018. Un entrefilet de quelques mots dans un journal catholique prévint ceux qui ont l'habitude de lire les entrefilets ; aucun motif n'était donné. La punition équivaut à ce qu'on pourrait appeler une mise à la retraite, ce qui, dans ce cas, n'était pas un verdict ravageur pour l'intéressé.

Il subsiste bien des interrogations - sur la seconde enquête en particulier, celle qui, devant être délocalisée dans un autre diocèse, ne l'a cependant pas été. Ces interrogations, mises en forme par les victimes qui subsistent après toutes ces années et par leur avocat ecclésiastique, ont été acheminées vers un tribunal du Vatican par la voie hiérarchique du nonce apostolique en France. Plus de deux années plus tard, il n'y a eu aucune réponse. Un prélat français à qui j'évoquais ce retard me répondit : « Vous n'aurez jamais de réponse. Entre amis, on s'entraide », désignant par là les relations de bonne entente entre le prêtre thérapeute et les membres d'un certain nombre d'instances romaines.

II.- NOTES ADDITIONNELLES ET REFLEXIONS D'ENSEMBLE

1.- Trois mises au point

* Si certaines choses sont mal expliquées ou pas exprimées avec les mots qu'il faut, cela est essentiellement dû au manque de communication des autorités ecclésiales. Bien des lettres demandant des explications, envoyées par les victimes ou d'autres personnes – dont moi-même, n'ont jamais reçu de réponse et donc d'éclaircissements.

* J'ai parlé dans ce bref récit « des évêques » comme s'ils constituaient un groupe homogène et qu'ils étaient tous semblables. Ce n'est pas ce que je crois. Il faudrait entendre : « les évêques à qui nous nous sommes adressés » ou des expressions équivalentes. Ceci étant précisé, l'impression s'est plus ou moins établie d'une Conférence épiscopale qui parle d'une seule voix, du moins qui est dominée par quelques voix qui s'imposent à tous. Sur notre affaire, en particulier, ce qu'un évêque peut dire en privé est une chose, ce qu'il dira éventuellement en public en est une autre.

* Si je me suis trompé, si tous ceux qui ont dénoncé le prêtre thérapeute se sont trompés, il était facile depuis longtemps de nous imposer le silence et de nous ramener à la raison. Or, pendant ces années où j'ai écrit, parlé, jamais aucun responsable religieux n'a fait publiquement savoir ni ne m'a fait savoir personnellement que ces alertes étaient nulles et non avenues, que nos paroles étaient erronées ou imaginaires. Si elles le sont, il était facile de les faire taire.

2.- Obéissance

Je suis religieux et j'ai toujours agi conformément aux directives de mes supérieurs que j'ai toujours prévenus, depuis le début, de mon engagement et de mes démarches. Quand on m'a dit de ne plus rien écrire sur cette affaire, j'ai obéi. Quand on m'a demandé de ne pas paraître à la télévision (dans une émission sur les abus où j'étais invité), j'ai obéi. Quand on m'a demandé de donner les renseignements utiles à des enquêteurs sans que mon nom paraisse publiquement, j'ai obéi. De plus, pendant ces années, j'ai très peu ou pas du tout parlé de mes engagements à mes frères du couvent ou à mes collègues. Ce que j'appelle « engagements » ici désigne en fait une suite de prises de position, de coups de main et d'écoutes donnés ici et là, sans la claire conscience, pendant les premières années du moins, que j'étais engagé dans une « histoire » ; je pensais au début que les évêques, étant mis au courant, allaient régler la situation. Quand tout cela est vraiment devenu une « affaire », je n'en ai pas davantage parlé, afin de ne pas troubler des personnes par ailleurs engagées dans leurs propres travaux, études, obligations et combats.

3.- Les sites catholiques et leur gibier

Il faudrait longuement développer le point suivant qui pourrait faire l'objet à lui seul d'un rapport circonstancié. Certains sites catholiques ont été extrêmement nocifs dans toute cette affaire. Pour ma part, j'ai été vilipendé, traîné dans la boue, livré en pâture à des courriers de lecteurs, lesquels n'y vont en général pas de main morte quand ils répondent (il suffit souvent de ne rien savoir du tout d'une affaire pour se déchaîner impunément). Un site avait même proposé ma photo avec la mention « wanted » en dessous. Cet appel au lynchage a été entendu : lettres (anonymes) d'insultes, de menaces pendant quelques années. La seule fois où une personne liée à la conférence des évêques a daigné me parler, dans un célèbre sanctuaire français, ce fut pour me dire de faire attention à ma sécurité quand je revenais en France : « vous n'avez pas que des amis ».

On aurait pu imaginer qu'un collaborateur de tel site catholique, avant d'écrire quoi que ce soit sur cette affaire, m'ait écrit, m'ait demandé ce qu'il en était de cette histoire d'abus, m'ait interrogé sur mon engagement, se soit informé un peu précisément, ait tenu compte – après tout – de mon statut de prêtre, de professeur pas spécialement connu pour dire n'importe quoi. Mais non ! Fonçant bille en tête, les « sauveurs de l'Église » se précipitent, emboutissent tout ce qui semble attenter à l'Église ou plutôt à l'idée qu'ils s'en font. Jamais de parole, d'échange, d'investigation,

d'éclaircissement demandé. On appelle à la curée et on invente des complots. Dans l'affaire dont j'ai parlé, le plus souvent mentionné et le plus grotesque est « le complot gay » ; que les victimes ne soient pas spécialement homosexuelles, qu'elles ne soient pas des activistes LGBT, tout cela ne fait rien à l'affaire : il y a pour ces agités un complot gay qui permet de tout expliquer et de disculper le principal prédateur.

Ce manque de parole, de questionnement, d'information, je le dirai aussi de la hiérarchie catholique. Jamais un rendez-vous, une rencontre ne m'ont été proposés, simplement pour parler, pour faire le point, pour échanger. En plus d'un travail fou à la faculté de théologie et diverses activités prenantes dans l'Église, je m'investis beaucoup dans la formation des laïcs, entre autres engagements, en allant dans les diocèses parfois oubliés de France. Cette garantie d'un attachement à l'Église, en payant de ma personne, n'a été d'aucun poids.

4.- Les « gardiens de la révolution »

Les sites catholiques dont je parlais me font penser à ce que l'on appelle, dans la révolution islamique iranienne, les « gardiens de la révolution ». Il y a les mollahs, les ayatollahs – une sorte de « clergé », même si le terme est inadéquat, mais il y a aussi ces gardiens de la révolution : vos voisins, par exemple, qui viennent vous dire que le voile de votre épouse n'est pas assez couvrant ou qu'élever un chien n'est pas vraiment bienvenu. Bref, dans l'Église catholique, ce *no man's land* que laissent les évêques en ne répondant pas aux courriers, en n'écoutant pas ce que certains tentent de dénoncer, en ne posant aucune parole digne de ce nom, est occupé par ces gardiens de la révolution qui, sans contrôle, en roue libre, viennent vous régler votre compte impunément dans leurs sites. Je pourrais citer bien des erreurs et de fieffés mensonges que j'ai pu lire, sans compter la frénésie que manifestent souvent ceux qu'aucun fait objectif n'arrête. Ces gens font la loi, disent à leurs lecteurs, sans autre forme de procès, qui il faut encenser et qui il faut agresser. Avec la chute de certaines idoles dans l'Église, ces dernières années, il serait amusant, si ce n'était consternant, de voir combien ces groupes ont promu des monstres et crucifié ceux qui les dénonçaient. Une fois que les monstres sont tombés, pas de *mea culpa* ; on cherche une nouvelle idole qui semble incarner l'« ordre catholique » qu'on prétend promouvoir, avant un nouveau désastre.

Un exemple parmi bien d'autres. Quand les enquêtes des journalistes ont montré en 2016, de façon précise, qu'il y avait des « problèmes » certains du côté de notre thérapeute, un site catholique assez réputé a publié un article évoquant le fameux « complot gay » : « non, notre thérapeute n'est pas coupable, mais une cabale est machinée contre lui à cause de ses prises de position courageuses en morale » etc. (ce n'est pas là une citation ; je ne fais que donner le ton de l'article). Pourtant, devant les dépositions et indices convergents des enquêtes, l'auteur en vient à dire vers la fin de son propos que, s'il y a quand même un fondement à tout cela (entendons : si le prêtre thérapeute est bel et bien coupable), il vaut mieux avoir un prêtre qui pêche gravement, mais enseigne la doctrine véritable, plutôt que l'inverse... Une fois de plus, on demeure focalisé sur la figure du prêtre : si jamais un prêtre a violé des personnes, c'est sur le prêtre qu'on va méditer et réagir, pas sur les personnes violentées. D'autre part, si j'ai bien lu l'évangile, qu'un croyant professe le vrai en vivant l'inverse, demeure un peu problématique. Dans l'article en question, l'auteur mentionne cependant une des « victimes présumées » dont il a trouvé le site internet ; il s'en moque alors et suggère des interprétations intempestives et graveleuses, qu'il ne propose pas comme vérités définitives, tout en les développant quand même. Ainsi donc, tout est manipulation de la vérité que l'on prétend pourtant chercher. Pour ce genre d'esprit, la réalité n'a en fait plus vraiment d'importance : l'article commence en tempêtant contre ce que l'on dit sur ce prêtre thérapeute : tout est faux, mais, ajoute-t-il, même si tout est vrai, cela ne change rien... Le réel n'est donc plus nécessaire, ce qui, dans l'Église catholique, est hélas une conception assez répandue. Pour répondre à cet article, j'intervins dans le courrier des lecteurs. Mon texte de deux ou trois lignes fut aussitôt effacé par les modérateurs du site.

5.- Intimidations

Ce chapitre des intimidations serait à développer encore. Du côté de la hiérarchie catholique, rien n'est dit face à face, rien n'est adressé par courrier signé. Mais un jour, tel évêque dans un diocèse où je donne une formation pour des laïcs, me dit que tel cardinal en haut lieu, à Rome, n'est pas très content de mes prises de positions dans cette affaire. Tel ancien camarade dont j'étais sans nouvelle depuis vingt-cinq ans m'écrit qu'un *Monsignore* n'apprécie pas mes paroles ni mes démarches etc. etc. J'ai été ainsi intimidé à plusieurs reprises par personnes interposées et sans qu'il subsiste de trace (pas d'écrit de la part de la « source » ; tel messenger ne fait que répéter les paroles d'un autre, caché, lointain, inquiétant).

Puisque je semblais si inopportun à certains membres de la hiérarchie catholique, je n'ai pas voulu attirer d'ennuis aux évêques suisses quand je suis arrivé dans ce pays. Leur président, à l'époque, m'avait demandé de devenir membre de la Commission théologique des évêques de Suisse. J'y ai participé, puis j'ai préféré quitter cette Commission en expliquant brièvement au président le pourquoi de mon départ.

Le prêtre thérapeute que je dénonçais, fort de ses appuis haut placés dans l'Église catholique – à Rome notamment, a tenté de me faire limoger de la faculté de Fribourg. Comme ce genre de choses ne peut se faire aussi facilement, ceux qui ont reçu des demandes de limogeage à mon encontre ne m'ont pas prévenu pour ne pas m'inquiéter. C'est quand je suis allé leur signaler, par correction, que j'étais impliqué dans la dénonciation d'abus qu'ils m'ont informé de ces tentatives indues. Une fois de plus, pas de rencontre, pas de paroles, pas d'avertissement : mais la mise en branle d'une puissance occulte pour vous éjecter.

6.- Regards extérieurs

J'ai contacté des instances hors Église qui pouvaient se prononcer sur l'activité professionnelle du thérapeute. J'ai même rencontré une des plus hautes autorités dans ce domaine en France. Cette personne m'a dit que notre prêtre thérapeute n'avait aucune crédibilité dans le milieu professionnel où il prétendait s'inscrire, qu'il ne participait à aucune rencontre, à aucun colloque et que circulaient sur son compte les histoires que j'essaie ici de rapporter. Cette même personne m'a indiqué aussi qu'elle avait prévenu depuis longtemps par lettres les autorités ecclésiastiques qui employaient ce thérapeute. Elle n'a, bien entendu, jamais eu de réponse. Ainsi donc, des professionnels objectifs, extérieurs à l'Église, ont alerté aussi la hiérarchie catholique sans que rien ne se passe non plus.

Certains membres de la profession m'ont également contacté spontanément au fil de ces années pour apporter leurs témoignages, leurs réflexions. Parmi eux, une thérapeute a même publié, dans une revue scientifique renommée, un article montrant que la pensée de notre prêtre thérapeute était faussée par une mauvaise compréhension de sa part des sources essentielles dans son domaine. Là non plus, aucune réaction du côté de l'Église.

7.- Système

Les prédateurs individuels doivent être identifiés et si possible punis ; c'est évident. Mais ils tendent parfois à devenir des paravents commodes. J'ai mille fois lu et entendu ces dernières années la « théorie des brebis galeuses » : les abuseurs ne seraient que les quelques moutons noirs d'un troupeau par ailleurs en pleine santé. Il ne me semble pas. Dans telle ou telle affaire, le prédateur poursuivi ne représente que 15% ou 20% de l'affaire. Le pourcentage restant renvoie au système - tellement rodé et habituel qu'il en est devenu invisible - que la hiérarchie catholique met en œuvre depuis fort longtemps – des siècles - dès qu'un prédateur cause des dégâts dans ses rangs. Nous connaissons ce système fait de déni de réalité, de dénégations, de mensonges, de non-réponses aux appels, de mépris des victimes, de mesures insignifiantes, de discours généraux, d'appels à la charité et au pardon, mais aussi d'intimidations, d'exfiltrations, de recours à divers réseaux intra- ou para-ecclésiaux. Comme je l'ai dit, un certain monde de laïcs catholiques, par sa force de frappe médiatique,

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

sert aussi ces intérêts et permet d'étouffer toute voix dissonante et d'impressionner tout contradicteur. Ils forment un glaciis protecteur autour d'une hiérarchie déjà rompue à se protéger elle-même.

Je ne veux pas dire qu'il y ait obligatoirement un ordre venu d'en haut qui mettrait explicitement en action tous ces rouages, mais chacun les met en œuvre à tous les niveaux quand un cas difficile se présente, comme si chacun savait ce qu'il avait à faire et surtout à ne pas faire. Bien souvent, j'ai eu l'impression de pratiquer de l'archéologie. Dans tel geste d'un responsable, dans tel courrier qui noie le poisson en vous assurant des respectueux sentiments de son auteur, on sent une manière façonnée par des siècles. Il n'y a qu'à se couler dans ce déni séculaire qui offre pour se dire des mots et des formes dûment expérimentés, et l'affaire est expédiée.

III.- REFLEXIONS BIBLIQUES SUR LA PAROLE

J'ai beaucoup réfléchi, en travaillant la Bible, aux histoires d'abus. Tout ce que j'ai raconté ici, tout ce que j'ai entendu dans d'autres affaires pourrait être éclairé, Bible en main. La Bible ne parle que de cela, d'une certaine façon : comment s'opposent un certain style de vie où l'on ne met pas la main sur les autres ni sur les choses, où l'on écoute, attend, respecte, où l'on parle et interroge, et une tout autre manière où l'on prétend « vivre » par mainmise, par assujettissement des êtres et du monde. Cela ne recoupe pas une distinction entre croyants et non croyants, entre chrétiens et non chrétiens, cela met au jour plutôt certaines façons générales d'être au monde. Le révélateur essentiel de ces manières opposées est l'exercice de la parole. J'ai été frappé, je l'ai assez dit auparavant, par les usages et mésusages de la parole dans toutes ces affaires : langue de bois, non réponses, réponses énigmatiques ou incompréhensibles, paroles insidieuses, inquiétantes ou furieuses, et puis paroles haletantes ou apaisées de victimes, paroles profondes de ceux et celles qui ne se paient pas de mots, paroles qui font vivre. Le texte biblique ne cesse de mettre en lumière les types de paroles et leurs visées : vérité ou mensonges, assistance ou indifférence, engagement ou agressivité etc.

Je propose ici quelques notes rapides à partir de la Bible. C'est une goutte d'eau dans la mer biblique. En tout cas, aucune réflexion sur les abus et la parole abusive ne peut avoir lieu dans l'Église sans l'accompagnement et l'éclairage permanents de La Parole.

Une culture de la Parole ?

On n'est pas si habitués dans l'Église à parler en vérité, à interpeller, à développer son point de vue. Ce qui arrête souvent la parole, ce sont des phrases comme « tu ne peux pas dire cela », « tu vas trop loin », « il faut être charitable », « ne crée pas de scandale » etc. Or, la définition biblique d'une parole, dans toute la teneur de ce terme, tient précisément en ce qui dépasse les limites du verbiage quotidien, en ce qui déborde les périmètres des échanges convenus, en ce qui élude les fausses politesses. Affirmer cela est bien sûr dangereux : des violents ou des passionnés du dérapage verbal peuvent revendiquer une liberté de parole qui, chez eux, relève plutôt de la brutalité et du mensonge. Mais on ne saurait indéfiniment rabougir l'échange de paroles à cause des déviances dont elle peut être l'objet – et ainsi, dans la pratique, éviter toute « parole qui fâche ». Il y a sans doute une culture de la parole à trouver, à retrouver dans l'Église. Le Christ dans les évangiles déploie une palette impressionnante de registres de parole, qui comprend régulièrement la colère (parfois assaisonnée de gestes forts : l'épisode des marchands du temple ; Mt 21, 12-13), voire l'impertinence vis à vis des puissants (le roi Hérode est un renard ; Luc 13, 32) – en cela d'ailleurs, il tient de sa mère qui chante que le Seigneur « renverse les puissants de leur trône » (Luc 1, 52)...

Pendant ces années où nous n'avons jamais reçu de réponses de la part des autorités religieuses, où le moindre article ou témoignage donnait lieu, non à une rencontre ou un débat, mais à une curée contre le parleur, par sites interposés, on a pu se demander si les Chrétiens sont vraiment réunis par le *Verbe* fait chair. La Parole vient nous fonder, or acceptons-nous d'être vraiment fondés sur Elle ?

Hausser le ton ?

Ne jamais (vouloir) écouter ce qu'une personne tente de dire, ne jamais lui répondre participant d'une tactique : la personne qui parle sans être reçue est peu à peu tentée d'élever le ton, et elle est aussitôt taxée par ceux qui ne voulaient pas l'entendre d'être violente, de parler trop vivement. De même si ses articles sont refusés par les revues bien pensantes, elle est contrainte de publier dans des revues moins accréditées et elle est ainsi décrédibilisée. Bref, se heurter au mur du silence n'est pas seulement une épreuve en soi ; cela débouche sur une autre étape : celui qui n'est pas reçu est mis en situation, en quelque sorte, de faire son propre malheur ; afin de se faire enfin entendre, il adopte un registre, il trouve un lieu de parole qui le desservent définitivement.

Le prophète Jérémie serait un excellent guide pour découvrir à quoi se heurte la Parole et aux divers stratagèmes que lui opposent les tenants d'une version officielle, celle qui crée une « fausse paix », comme le répète Jérémie. Notre prophète s'affronte ainsi à son collègue Hanania qui débite exactement la langue de bois agréable que tout le monde attend d'un gentil prophète (Jérémie 26). Quant à Jérémie, qui parle vrai, il est accusé de démoraliser le peuple et jeté au trou, au sens propre, à cause de ses paroles (Jérémie 38). Il en est tiré par un étranger, un eunuque éthiopien, un des très rares à avoir compris qui était Jérémie et la teneur divine de sa parole. Auparavant (Jérémie 36), une parole reçue de Dieu par Jérémie, mise par écrit par son secrétaire Baruch, a été lacérée et brûlée par le roi, à Jérusalem. Certains en effet pensent qu'en détruisant l'écrit, la parole ou le parleur, on a évacué le problème. Mais non : la Parole vient de plus loin ; elle ne se limite pas à ceux qui la répercutent. De fait, Jérémie, caché, dicte à nouveau cette parole, plus longue et plus forte encore qu'auparavant ! Et après lui, viendront d'autres prophètes.

Manque de prophétie

La prophétie dans la Bible, qui concerne des hommes et des femmes, manifeste une réalité dans la lumière de Dieu, ce qui ne signifie en rien que les prophètes demeurent passifs. Ce sont au contraire des gens perspicaces, qui apprennent, comprennent, évaluent en permanence. Le prophète Jérémie connaît parfaitement la géopolitique du Moyen-Orient de son époque et sa prophétie est documentée. Elle va à contre-courant du baratin officiel que les chefs militaires, les prêtres et ses propres collègues prophètes font retentir officiellement. Pour Jérémie, l'ennemi assyrien arrive et il ne faut pas lui résister ; il faut se laisser emmener en déportation. Il explique longuement pourquoi et comment (Jérémie 29). Avant lui, le prophète Isaïe disait plutôt le contraire : chaque époque, chaque situation est à appréhender pour elle-même. Le prophète fait retentir l'éternelle bonne nouvelle du salut donné par Dieu, en étant à l'écoute de son époque : Dieu donne toujours le salut, mais en tel siècle selon tel chemin, en tel autre selon tel autre chemin.

Dans les affaires d'abus endémiques, on attendait des paroles prophétiques, notamment de la part des évêques, qui sont les pasteurs et les enseignants du peuple chrétien à eux confié. On attendait qu'une parole et un geste aillent à l'encontre de la langue de bois et de l'omerta coutumières ; que le soin des victimes l'emporte sur le souci des carrières ecclésiastiques et l'habitude de cacher et de se taire. L'Esprit de prophétie, appelé lors de la consécration épiscopale (cf. le site liturgie.catholique.fr à la page « La prière de l'ordination épiscopale »), a-t-il toujours été invité quand il s'agissait de ces affaires où l'humilié appelle ?

Critère de la prophétie

Certains interrogeront sans doute de manière courroucée ou goguenarde : « Tu te prends donc pour un prophète, toi ? ». La réponse serait de reprendre la prière de Moïse : « Puisse le Seigneur faire un peuple de prophètes » (Nombres 11, 29), une réalité qu'annonce le prophète Joël au chapitre 3 du livre qui porte son nom, une réalité qui devient effective le jour de la Pentecôte selon Actes des Apôtres, au chapitre 2. Les sacrements chrétiens naissent de là : « prêtres, prophètes et rois », voilà ce que sont les Chrétiens.

Je dis cela pour situer mon propos : il n'est pas question de se vanter de quoi que ce soit, il n'est pas question non plus, quand on parle, de régler des comptes personnels ou d'attirer sur soi des projecteurs indus. Un des indices qu'on dit une parole qui vient de plus loin que soi et qui n'est pas une émanation de l'ego, c'est quand on souffre beaucoup de la parole qu'on a dite.

Sur ce point, j'avoue avoir été comblé ! Insultes, menaces, invitations annulées, livres dont je suis l'auteur retirés de la vente dans certaines librairies ou certains sites qui les vantaient auparavant comme renouant avec la Tradition (ce qui est vrai) ; et puis, même dans des milieux sans hostilité affichée, j'ai senti parfois ambiance de gêne et de malaise (« Ah ! Vous êtes celui qui a... »), tout cela sans compter les phases d'épuisement que ce genre d'affaires entraîne. Bref, parler bibliquement de prophétie, c'est aussi parler d'une certaine exclusion sociale, d'une sorte de dégradation sensible ici et là, d'une certaine méfiance qui toujours vous entoure. Comme le dit Jérémie, dans une période particulièrement pénible pour lui : « Je suis sans cesse en butte à la dérision, tout le monde se moque de moi (...). La parole du Seigneur m'expose sans cesse aux outrages et aux railleries » (Jérémie 20, 7-8).

Écouter les « victimes »

Apprendre à parler quoi qu'il en coûte est aussi une école pour écouter ceux qui doivent parler quoi qu'il leur en coûte. Ceux que l'on appelle les « victimes » d'abus sont parfois des maîtres de la Parole : il serait bon d'écouter leur histoire (ce qui, comme on l'a expliqué, a rarement été fait), et puis de s'inspirer de leurs façons de parler, de raconter, de trouver les mots ; cela ferait sortir de l'habituelle langue de bois – ecclésiastique, entre autres. Quand on dit dans la Genèse que Dieu « amène tous les animaux à l'homme, pour voir comment il les appellerait » (Genèse 2, 19), on comprend que cet homme est le premier qui ait appelé un chat un chat. Il s'agit de faire comme lui et bien des gens qui ont souffert d'un abuseur sont dans ce registre de parole. Ils ont souvent appris à nommer, à trouver les mots justes, à se méfier des langages tordus, à discerner la parole vraie de ce que le linguiste Armand Robin appelait, avec tout un sens profond, « la fausse parole ».

Réprimande inutile

Un des aspects de cette fausse parole est qu'elle n'aboutit à rien, qu'elle ne change rien. « J'ai bien reçu votre lettre et je vous en remercie. Nous ferons pour le mieux afin que chacun puisse trouver une juste réponse » : combien de fois ai-je lu dans l'Église ce genre de réponse dont on sait qu'elle est la forme aimable d'une fin de non-recevoir. Dans la Bible, un des exemples clés se trouve au début des livres de Samuel. Au sanctuaire de Silo, bien avant qu'il y ait un temple à Jérusalem, deux frères prêtres sont censés officier. Or, ils prennent pour eux le meilleur des sacrifices avant que Dieu soit servi et ils violent les femmes qui viennent au sanctuaire (1 Samuel 2, 12-17 et 22). Notons au passage que, pour ceux qui n'ont jamais entendu parler des abus sous toutes les formes, la Bible est une excellente initiation. Le vieux père de ces deux abuseurs, le prêtre Eli, les apostrophe : « Pourquoi faites-vous de telles choses ? (...) Ce que j'entends dire n'est pas bien » (1 Samuel 2, 22-25) etc. Or, à quoi aboutit la réprimande du père ? A rien. C'est le type même de la parole qui semble juste (oui, il y a bien eu réprimande), qui semble sensée (oui, le père a bien vu, bien dit), mais qui se perd dans les airs.

Combien de fois est-ce arrivé dans l'Église, ne serait-ce que ces dernières années ? L'abbé Untel est-il pédophile : « Je l'ai semoncé, dit son évêque, et envoyé dans une autre paroisse ! Ah, mais ! ». Et puis, rien ne se passe ou plutôt, comme dans les débuts des livres de Samuel, tout recommence très vite. Une parole efficace engage la personne qui la prononce et l'entraîne à prendre des mesures précises, coûteuses, fatigantes, nécessitant un suivi, pas seulement à faire un beau bavardage. Là encore, bien des « victimes » débusquent ces fausses paroles. Dans les livres de Samuel, les prêtres sont dénoncés par le tout jeune Samuel, apprenti au temple (1 Samuel 3). Dieu l'appelle dans la nuit et lui dit les paroles prophétiques qu'il devra répéter au vieux prêtre Eli concernant ses fils : leur punition et leur dégradation. Le petit Samuel prononce ces paroles le matin devant le vieux prêtre. Ainsi donc, les Livres de Samuel qui vont faire apparaître la figure du messie (Saül, puis David),

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

commencent avec la parole d'un enfant à l'écoute de Dieu qui dénonce les abus des prêtres. Cela donne à réfléchir.

Entre soi

Il y aurait énormément d'autres choses à dire, tout spécialement sur la Parole dans la Bible, qui nous aideraient à avancer dans nos réflexions. Par exemple, la dénonciation biblique de l'entre soi où la parole habituelle est prise et reprise, cuite et recuite, sans écho venu de l'extérieur, sans que rien remette en cause ce confinement quasi incestueux. Le vieux prophète Amos aurait beaucoup à dire sur cet entre soi où se complaisent ceux qui pensent avoir toujours raison et n'ont de repères que ceux qu'ils se donnent. J'y pense souvent dans un monde catholique parfois très fermé : on ne lit qu'une certaine presse qui vous présente de bons prêtres à l'ancienne et pourtant jeunes et zélés, qui vous dit en quelques mots ce qu'il faut penser sur certains sujets de société pourtant complexes et ardues... L'essentiel y est de rester entre soi, de ne pas se contaminer avec un monde dangereux. C'est un nid rêvé pour les prédateurs : non seulement ils y feront carrière en disant ce que l'on attend qu'ils disent, mais aussi ils savent, s'ils procèdent par emprise de diverses natures, qu'on fera silence ou, simplement, que, dans le milieu où ils trônent, il n'y a pas les mots – ceux qu'on apprend ailleurs – pour qualifier leur attitude, leurs façons de mettre la main sur les autres.

En plus de l'affaire dont j'ai parlé, j'aurais aimé parler de bien d'autres qui m'ont été confiées où la folie et la perversion du langage ont conduit vers des situations intolérables, inimaginables parfois. Dans telle congrégation, l'abbesse demande à certaines sœurs « d'élite », avant leurs vœux perpétuels, de se faire enlever l'utérus comme don plus total à Jésus, avec la complicité d'un chirurgien ami ; ailleurs une prieure vérifie le « taux d'Esprit Saint » de ses moniales avec un pendule et déduit du balancement de l'objet l'époque où elles pourront prononcer leurs vœux temporaires ou définitifs ; ailleurs encore une sœur à qui il reste un peu de personnalité est séquestrée des mois par sa prieure dans une pièce vide avec, pour tout rendez-vous, des exorcismes hebdomadaires... Toutes ces choses sont connues, maintes fois dénoncées et se poursuivent cependant.

On aura compris que ces histoires d'abus ne sont pas seulement un placard aux horreurs dans une Maison Église par ailleurs parfaitement propre et riante. C'est toute l'Église qui est touchée, révélée, par ces affaires, et qui se doit de réfléchir, en priorité peut-être à la Parole, au Verbe. Les « solutions » ne viendront pas que des humains, mais du Verbe et de l'Esprit qui « travaillent » ensemble depuis le Commencement.